



Mémoire des génocides et prévention des crimes contre l'humanité

publié le 12/01/2010 - mis à jour le 07/06/2011

Descriptif :

Des ressources et des pistes pour préparer la journée du 27 janvier

Sommaire :

- Journée européenne de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité
- De nombreuses ressources sont à la disposition des professeurs pour traiter cette question :
- Les génocides
- Les crimes contre l'humanité



● Journée européenne de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité

En 2002, le Conseil de l'Europe, à l'initiative de la France, proclame le 27 janvier « **Journée européenne de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité** ».

Conscients du fait que le travail de mémoire passe prioritairement par la sensibilisation de la jeune génération, les ministres européens de l'Éducation, réunis à Strasbourg au Conseil de l'Europe, adoptent à l'unanimité, le 18 octobre 2002, la déclaration instituant la journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité dans les établissements scolaires des États membres. Ils ont toutefois souhaité que le choix de cette Journée tienne compte de l'expérience historique de chaque pays. Ainsi, la France et l'Allemagne retiennent la date du 27 janvier, anniversaire de l'ouverture du camp d'Auschwitz, pour instituer cette journée du souvenir.

Chaque année, à cette date anniversaire, les directrices et les directeurs d'école, les chefs d'établissement incitent les enseignants à engager une réflexion avec leurs élèves sur l'Holocauste et les génocides reconnus, en liaison avec les programmes scolaires. Dans les collèges et les lycées, l'objet de cette journée peut donner lieu à un travail interdisciplinaire (histoire, lettres, enseignement artistique, philosophie, éducation civique). Diverses activités sont mises en œuvre dans les écoles et les établissements scolaires : participation des élèves aux cérémonies commémoratives, visites d'exposition, visites thématiques de mémorial, participation des élèves à des ateliers pédagogiques, rencontres avec des témoins, projections de films, visites de camps, etc.

● De nombreuses ressources sont à la disposition des professeurs pour traiter cette question :

- [Le portail internet](#) dédié à l'enseignement de la Shoah, où vous pourrez trouver la brochure ;
- le site internet « [Mémoire et histoire de la Shoah à l'école](#) », spécifiquement créés pour accompagner les enseignants de l'école élémentaire dans la mise en œuvre des recommandations de la [note de service n° 2008-085 du 3 juillet 2008](#) ;
- le numéro n° 332 de la revue Textes et documents pour la classe (TDC) du Centre national de documentation pédagogique (CNDP), intitulé « Arts et littérature de la Shoah » ;
- le site « [Le Grenier de Sarah](#) » du Mémorial de la Shoah, dédié aux enfants de 8 à 12 ans, à partir duquel les enseignants peuvent avoir accès à la liste des 11 400 enfants déportés de France de 1942 à 1944 ;

- le site de la [Fondation pour la mémoire de la Shoah](#), qui propose une bibliographie et une filmographie ;
- le site des « [Itinéraires de citoyenneté](#) » de l'association « Civisme et démocratie », qui offre des [ressources pédagogiques](#) spécifiquement dédiées à la journée du 27 janvier ;
- le DVD « Mémoire demain, témoignages de déportés » de l'Union des déportés d'Auschwitz (2009), disponible pour prêt dans les CRDP et CDDP, qui présente les témoignages d'anciens rescapés d'Auschwitz et de Birkenau.

Sur le site des [itinéraires de citoyenneté](#), retrouver des ressources sur

● Les génocides

- [Arménie](#)
- [Shoah](#)
- [Rwanda](#)

● Les crimes contre l'humanité

- [Esclavage](#)
- [Ex-Yougoslavie](#)

Liens complémentaires

- 🌐 [Le portail : l'enseignement de la Shoah](#)
- 🌐 [Itinéraires de citoyenneté](#)
- 🌐 [Le Grenier de Sarah](#)
- 🌐 [Fondation pour la mémoire de la Shoah](#)
- 🌐 [Mémoire et histoire de la Shoah à l'école](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.